

les deux premiers prix en droit français et en droit romain.

La composition de Brouchoud, en droit français, fut surtout remarquable. Et voici comment le rapporteur du concours, M. Quinon, professeur, résumait l'appréciation du jury d'examen : « Cette composition qui, outre une main exercée, révèle des connaissances étendues, un esprit fort sagace et fort judicieux, se distingue encore par beaucoup d'ordre et de netteté. Le style en est clair et correct. Le premier prix lui a été décerné sans difficulté. »

Ce succès était d'autant plus méritoire que le jeune lauréat avait eu à lutter contre un concurrent du plus haut mérite, M. Gueymard, aujourd'hui doyen de la Faculté de droit de Grenoble, qui obtint le second prix dans chacune des deux épreuves.

Reçu licencié en droit, le 31 août 1852, Brouchoud prit encore part, l'année suivante, au concours ouvert entre les aspirants au doctorat. Le sujet proposé était l'étude de « la position légale des étrangers en France, quant aux droits réels et aux droits personnels dérivant du mariage, de la puissance paternelle et de la capacité de posséder. »

Cette fois encore, Brouchoud se retrouvait en face du même concurrent. C'était donc un double honneur que d'obtenir le premier prix. Il l'obtint pour la seconde fois; car si les deux Mémoires présentés furent jugés dignes d'une médaille d'or, la Commission, à la majorité de cinq voix contre deux, donna le premier rang à l'œuvre de Brouchoud.

Le rapport, présenté sur ce concours par M. Taulier, professeur à la Faculté de droit, est un travail étudié, qui fait nettement ressortir les mérites divers de l'œuvre des deux lauréats, et dans lequel sont appréciées, » avec une